



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 24 MAI 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 24 mai 2016 sous la présidence de Gildas JOBERT, Maire.

Présents : Gildas JOBERT, Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER, Morgane LEFEVRE, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Laure DUPRAZ-CHAUDET, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT.

Excusés : Rémi VALLIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Elisabeth DEFUNTI.

Le relevé des décisions du Conseil Municipal du 8 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

- Le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal de la proposition du SIRTOMM de mettre à disposition de la commune deux bennes pour encombrants. Le Conseil Municipal demande que ces bennes soient déposées la dernière semaine de juin.
- Le Maire Adjoint fait part au Conseil Municipal de l'information du SIRTOMM concernant l'installation des conteneurs semi-enterrés : ceux-ci seront livrés le 16 juin. Il est donc demandé à la commune de réaliser les travaux de terrassement pour cette date.
- Dans ce contexte, le Maire Adjoint précise qu'une lettre d'information sera diffusée à tous les habitants pour les prévenir de ces changements principalement pour les habitants du Ventour, de Rieu Salomon et de l'Echaillon pour lesquels le point de collecte sera déplacé à l'Echaillon en bordure de la RD 77.
- Le Maire adjoint informe le Conseil Municipal de la prochaine assemblée générale de l'association des communes forestières qui aura lieu le 11 juin prochain. Il souhaite qu'un élu puisse représenter la commune.
- Le Maire Adjoint présente au Conseil Municipal un courrier des Cyclotouristes Mauriennais qui organise une randonnée cycliste nocturne le 25 juin prochain (passage sur la commune de Le Châtel aux environs de 23 heures).
- Le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal des interventions du Conseil Départemental auprès des EPCI (SI du Grand Coin, SPM et Collège Maurienne).
- Le Maire Adjoint fait part au Conseil Municipal d'un courrier du SDES concernant les nouveaux compteurs Linky installés par ERDF.
- Le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal qu'une plaquette « Energie Climat » éditée par le SPM est consultable en Mairie.
- Le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal que le rapport d'activités du Conservatoire d'espaces naturels de la Savoie est consultable en Mairie.

BUDGET COMMUNAL 2016 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la Décision Modificative N°1 du Budget communal 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 208,07 Euros.

BUDGET DU SERVICE DES EAUX 2016 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la Décision Modificative N°1 du Budget du service des eaux 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 24,08 euros.

TAUX D'IMPOSITION 2016

A l'unanimité des membres présents, et à la demande de la Préfecture, le Conseil Municipal décide de modifier le taux de la taxe foncière pour le non bâti à 225,53%.

INDEMNITÉS DU MAIRE

A l'unanimité des membres présents (à l'exception du Maire qui ne prend pas part au vote), conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, le Conseil Municipal décide de modifier le taux de l'indemnité de fonction du maire à 17% de l'indice 1015.

CONSULTATION DES ENTREPRISES

- Ouverture des pistes
Pour le compte de la Communauté Cœur de Maurienne, 3 entreprises ont été consultées ; 2 ont répondu à l'offre : Martoïa TP et Manno TP. Cette dernière a fait l'offre la moins disante. Le Conseil Municipal propose d'opter pour la proposition l'entreprise Manno TP.
- Fenêtres
Il s'agit de la 2^{ème} tranche des travaux commencés en 2013. L'entreprise Domoferm a été contactée pour actualiser le devis. Dans le cadre de la subvention accordée, il reste à réaliser 17 780€HT de travaux avant avril 2017.
- Porte d'entrée Mairie
3 entreprises ont été consultées : MPS (Podigoro), Domoferm et Déiana ; 2 ont répondu à l'offre : MPS et Domoferm. L'offre la moins disante est celle de MPS.
- Travaux d'aménagement sécurité et accessibilité PMR bâtiment Mairie/École
5 entreprises ont été consultées, 3 ont donné réponse : Colas, Martoïa TP et Manno TP. Cette dernière a fait l'offre la moins disante. Le Conseil Municipal, après avis de la commission d'appel d'offres, décide de confier les travaux à l'entreprise TP Manno.

EMPLOIS D'ÉTÉ

Plusieurs demandes de jeunes ont été reçues en mairie pour des emplois d'été. Le Conseil Municipal décide de ne pas avoir recours à ces emplois.

SUBVENTIONS 2016

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de subventionner les associations suivantes : Maurienne Escalade, Bleuets de Maurienne, Le Pied à l'Etrier et le CAM Rugby et d'inscrire 200€ en réserve au cas où d'autres demandes pour un montant total de 400 euros.

SUBVENTION CLASSE DE DÉCOUVERTE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de participer à la classe de découverte de l'école d'Hermillon à hauteur de 24€ par enfant, soit un montant total pour la commune de Le Châtel de 96€.

PERSONNEL COMMUNAL

L'agent communal a fait part de sa demande de mutation. Il faut prévoir le recrutement d'un nouvel employé polyvalent. L'annonce sera diffusée auprès du Centre de Gestion, du quotidien local, de l'agence de Pôle Emploi, de la Mission Locale Jeunes et via le site internet de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ SI du Massif du Grand Coin

Le Président du syndicat a adressé un courrier dans lequel il informe le Conseil Municipal des problèmes liés au manque de neige cet hiver et de la panne de la dameuse. Celle-ci doit être remplacée pour un coût de 100 000€. Le syndicat recherche actuellement des financements.

En outre, du fait de ces problèmes budgétaires, le SI n'a pas reversé, depuis 2014, la dotation touristique revenant à la commune.

Le secrétaire de séance,
Elisabeth DEFUNTI



Le Maire,
Gildas JOBERT

